

Epreuves de substitution

Dans le respect de la circulaire du 29 décembre 2021, il est impératif d'organiser une ou des épreuves de substitution pour les étudiants qui seraient empêchés de participer aux épreuves en raison de la pandémie de Covid 19 (étudiants devant rester en isolement ou en quarantaine car cas Covid ou cas contact).

Ces épreuves de substitution doivent être organisées dans un **déla**i supérieur à **14 jours** et **n'excédant pas deux mois** après la première session. Le délai de 14 jours correspond au délai minimum de prévenance de l'étudiant.

Afin de participer à ces épreuves de substitution, les étudiants contaminés par la Covid 19 ou cas contacts sont invités à produire, **dans un délai de 8 jours**, une attestation (délivrée par l'assurance maladie) ou un certificat médical ou le résultat positif d'un test RT-PCR. Cette pièce doit justifier l'absence au moment prévu pour l'épreuve de la session d'exams initiale.

Pour le collegium Santé, dans le/les diplômes AZERTY (lister ou recopier le paragraphe pour chaque diplôme si détail donné),

Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé

Diplôme de Formation Générale Sciences Maïeutique – DFGSMa – 2^{ème} et 3^{ème} année

Diplôme d'Etat de Sage-femme – 4^{ème} et 5^{ème} année :

les modalités des épreuves de 1^{ère} session ou session unique des semestres 3, 5, 7, 9, sont identiques à celles prévues initialement, cependant elles peuvent être adaptées, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée. En cas de modification, elles devront évaluer **les mêmes connaissances et compétences**.

Aussi en fonction notamment des effectifs concernés :

- certaines épreuves écrites seront remplacées par des épreuves orales
- la durée des épreuves écrites peut être modifiée

La modification des modalités doit permettre la réorganisation de l'ensemble des épreuves visées pour les étudiants concernés, dans un calendrier contraint par la tenue des jurys de fin de semestre. Ceux-ci doivent en effet se tenir dans le calendrier initialement fixé pour permettre aux étudiants de constituer sereinement leurs éventuels dossiers de candidature dans d'autres formations pour la rentrée 2022.

Dans tous les cas les étudiants seront informés des modalités d'épreuves 14 jours avant la tenue de celles-ci.

Diplôme de la Licence Sciences pour la santé, les modalités des épreuves de 1^{ère} session ou session unique des **semestres 3, 5**, sont identiques à celles prévues initialement, cependant elles peuvent être adaptées, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment

s'effectuer de manière dématérialisée. En cas de modification, elles devront évaluer **les mêmes connaissances et compétences**.

Aussi en fonction notamment des effectifs concernés :

- certaines épreuves écrites seront remplacées par des épreuves orales
- la durée des épreuves écrites peut être modifiée

La modification des modalités doit permettre la réorganisation de l'ensemble des épreuves visées pour les étudiants concernés, dans un calendrier contraint par la tenue des jurys de fin de semestre. Ceux-ci doivent en effet se tenir dans le calendrier initialement fixé pour permettre aux étudiants de constituer sereinement leurs éventuels dossiers de candidature dans d'autres formations pour la rentrée 2022.

Les UE mentionnées ci-dessous sont les UE nécessitant une adaptation des MCC **des examens terminaux** dont les nouvelles modalités sont listées dans le tableau (en rouge).

- UE 513 : Concepts et savoirs de base en santé publique
- UE 514 : Approches sociologiques et psychologiques de la santé
- UE 515 : Droit général, Droit de la santé
- UE 516 : Nutrition et Santé Publique
-

Code	Nom complet	Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée
5WUOJN02	513 Concepts et savoirs de base en santé publique	ET	Oral	1	30 minutes par étudiant
5WUOJN03	514 Approches sociologiques et psychologiques de la santé	ET (50%) /CC (50%)	ET : Oral CC : TD	1 1	35 minutes par étudiant
5WUOJN04	515 Droit général, Droit de la santé	ET	Ecrit	1	30 minutes
5WUOJN05	516 Nutrition et Santé Publique	ET	Oral	1	30 inutes par étudiant

Dans tous les cas les étudiants seront informés des modalités d'épreuves 14 jours avant la tenue de celles-ci.

Diplôme de Master Santé : cf tableau Excel